



Gemeng
NIDDERANVEN

Lundi 8h00 - 11h30 / 13h00 - 19h00
Mardi-Jeudi 8h00 - 11h30 / 13h00 - 16h30
Vendredi 8h00 - 14h00 (sans interruption)



Gemeng
NIDDERANVEN

Lundi 8h00 - 11h30 / 13h00 - 19h00
Mardi-Jeudi 8h00 - 11h30 / 13h00 - 16h30
Vendredi 8h00 - 14h00 (sans interruption)

Niederanven, le 22 juin 2022

Niederanven, le 22 juin 2022

AVIS AU PUBLIC

AVIS AU PUBLIC

(EAU/AUT/22/0494)

(3A/2022/2214/176)

Conformément à l'article 24, s 1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public que la société **THOMAS & PIRON Luxembourg S.A.** a adressé une demande d'autorisation portant sur *la gestion des eaux dans le cadre de la réalisation de travaux d'excavation et de terrassement en vue de la construction d'un immeuble mixte à Senningerberg, 63, route de Trèves à l'Administration de la gestion de l'eau.*

Il est porté à la connaissance du public, que la société **NOUVEAUX ETS. LIEBAERT Sarl.** a introduit auprès de l'Inspection du Travail et des Mines une demande d'autorisation relative à l'exploitation d'un *élévateur à fourches* marque **MANITOU, type MT1335 H Easy 75 D ST5 S1 à Senningerberg, 3, rue de Neuhaeusgen.**

Le résumé de la demande est déposé pour inspection à la mairie de Niederanven, 18, rue d'Ernster, L-6977 Oberanven à partir du 22 juin 2022 pendant 15 jours.

Conformément à la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, le dossier de demande et les plans éventuels sont déposés à la maison communale de Niederanven du 22 juin 2022 pendant 15 jours pour être consultés par tous les intéressés.

Pour le collège échevinal,

Pour le collège échevinal,

le bourgmestre,

le secrétaire,

Raymond Weydert

Bob Scholtes

le bourgmestre,

le secrétaire,

Raymond Weydert

Bob Scholtes